

Auto-Ecole ADOLPHE

160 boulevard Gabriel Péri
91170 VIRY-CHATILLON
Tél : 01 69 24 28 03
autoecoleadolphe@gmail.com

N° Agrément : E02 091 0617 0

N° Siret : 785 261 900 00019

Code APE : 8553 Z

N° Formation professionnelle :

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 Kw pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues ou une voiture sans permis dès 14 ans.

Le déroulement de la formation

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative. À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Vous pourrez conduire un scooter ou une voiture sans permis dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de cinq séquences théoriques et pratiques. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou représentant légal est présent lors de la dernière séquences de la formation.

- ✓ **Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite**
 - Signalisation
 - Règles de circulation
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs

- ✓ **Séquence 2 : Formation à la conduite HORS circulation**
 - Equipements obligatoires – leurs rôles
 - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle)
 - Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
 - Maîtrise technique du véhicule HORS circulation

- ✓ **Séquence 3 : Code de la route**
 - Connaître la signalisation et comprendre son rôle
 - Règles de circulation
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité

Auto-Ecole ADOLPHE

160 boulevard Gabriel Péri
91170 VIRY-CHATILLON
Tél : 01 69 24 28 03
autoecoleadolphe@gmail.com

N° Agrément : E02 091 0617 0

N° Siret : 785 261 900 00019

Code APE : 8553 Z

N° Formation professionnelle :

✓ Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

- Démarrer
- S'insérer
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur
- Freinage
- Arrêt de départ en circulation (feux tricolore, Stop...)
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter
- ...

✓ Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Avec le permis AM option cyclomoteur, nous pouvons conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,

Avec le permis AM option quadricycle léger à moteur, nous pouvons conduire :

- une voiture sans permis (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).